

Image not found or type unknown



S

Par **meziane**, le **27/08/2010** à **16:57**

S

Par **mimi493**, le **27/08/2010** à **18:05**

Il n'existe, à ce jour, aucune loi dans ce sens et le contexte en France est plutôt de déchoir les immigrés de leur nationalité française, plutôt que de leur donner.
Et ce n'est pas l'échéance de 2012 qui va améliorer les choses.
Vous dites que votre père vous a vendue comme une chèvre (c'est exactement ce qui s'est passé) et vous voulez revenir près de lui ? J'espère que vous ferez tout ce qu'il est possible de faire, judiciairement contre lui, si vous arrivez à rentrer en France. Il faudrait vraiment que la loi française reconnaisse que dans un tel cas, le père est complice du viol sur sa fille mineure, et qu'on puisse les enfermer pour 20 ans.
Enfin ... Si vous n'avez aucune famille en Algérie, et toute votre famille est en France, vous pouvez tenter de demander un visa long séjour "vie privée et familiale"